



LES APL ÉVOLUENT : FAITES UNE SIMULATION SUR CAF.FR ET METTEZ À JOUR VOTRE SITUATION

À partir du 1er juillet 2026, les règles d'attribution des aides personnelles au logement (APL) évoluent pour certains étudiants étrangers hors Union européenne. Si vous êtes concerné, pensez à vérifier vos droits, à réaliser une simulation sur caf.fr et à mettre à jour votre dossier auprès de la CAF.

Rentrée 2026-2027

[Ce qui change](#)

Depuis le **1er juillet 2026**, les étudiants extracommunautaires titulaires d'un **visa long séjour** ou d'un **titre de séjour portant la mention « poursuite d'études »** doivent désormais **bénéficier d'une bourse sur critères sociaux** pour être éligibles aux aides personnelles au logement (APL).

Cette nouvelle règle s'applique :

- » aux **nouvelles demandes d'APL** déposées à partir du 1er juillet 2026 ;
- » aux **bénéficiaires actuels** qui ne remplissent plus cette condition.

Qui reste éligible ?

Cette évolution ne concerne pas les étudiants extracommunautaires qui :

- » exercent une activité professionnelle ;
- » sont apprentis ;
- » sont en contrat de professionnalisation ;
- » bénéficient du statut de réfugié ou d'apatride ;
- » sont conjoints d'un étudiant extracommunautaire.

Vérifiez votre situation

Si vous êtes concerné par cette évolution, il est recommandé de :

- » réaliser une simulation de vos droits sur **caf.fr** ;
- » vérifier que votre situation est à jour dans votre espace personnel ;
- » contacter la CAF en cas de question.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contactez la CAF

- » Formulaire de contact
- » Numéro dédié aux étudiants : **09 69 32 52 52**

